



Luxembourg, le 15 septembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 15 septembre 2020, les 5 syndicats représentant (entre autres) le personnel éducatif et psycho-social dans les différents ordres d'enseignement ont remis à Monsieur Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse une invitation concrète à une réunion commune afin d'initier enfin un dialogue social en pleine sérénité.

Différentes notes de plusieurs chefs de service concernant l'envergure de la tâche du personnel éducatif et psycho-social intervenant auprès des élèves à besoins éducatifs spécifiques ainsi que des SePAS et des SSE avaient été présentées au mois de juillet, sous le prétexte de la pandémie sans aucun dialogue social auparavant, et sans prendre en compte les réglementations valables jusqu'à ce moment-là, notamment :

- la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental avec le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 fixant les détails de la tâche des éducatrices et des éducateurs gradués de l'enseignement fondamental,
- les tâches du personnel éducatif et psycho-social au Centre de Logopédie, définies et signées chaque année par le Ministre de l'Éducation nationale,
- les conditions de travail en place dans l'ancienne Éducation différenciée,
- la tâche du personnel socio-éducatif au CNFPC, définies par la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle et plus précisément par le règlement grand-ducal du 22 juillet 2009 portant sur l'organisation et le fonctionnement du Centre national de la formation professionnelle continue et fixant les tâches du personnel,
- la lettre ministérielle du 3 août 2018 concernant la tâche des éducatrices gradués de l'enseignement fondamental, signée par Monsieur Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,
- la note à l'attention des directrices et directeurs de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire concernant la reprise du personnel de l'Éducation différenciée, signée par Monsieur Pierre Reding, Premier Conseiller de Gouvernement,

- la lettre ministérielle du 17 mars 2008 concernant la tâche du personnel psychosocio-éducatif des SPOS, signée par Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle de 2004 à 2013.

Les 5 syndicats insistent sur le fait qu'un dialogue social sur les tâches, les conditions de travail ainsi que les missions du personnel éducatif et psycho-social devra enfin être entamé et ceci sur base des réglementations citées ci-dessus et toujours dans le but de pouvoir assurer un enseignement et d'un encadrement d'une haute qualité pour les élèves en question.

COMMUNIQUÉ PAR

Association Luxembourgeoise des Éducateurs et Éducatrices, ALEE/CGFP

Association du Personnel des Centres de Compétences et de l'Agence, APCCA/SEW/OGBL,

Association du Personnel du Centre et des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires, APPSAS,

Syndicat Luxembourgeois des Éducateurs Gradués, SLEG/CGFP

Syndicat du personnel de l'Éducation nationale œuvrant spécifiquement dans l'intérêt des élèves à besoins éducatifs spécifiques, SPEBS-CGFP.